

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, SUR LE PROJET D'ÉTUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET SUR LE PROJET D'ACTUALISATION DE L'ÉTUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

Par arrêté n° AG2025-020 en date du 06 février 2025, le Maire de la Commune de FORGES DE LANOUEE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur le projet d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales et sur le projet d'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune.

Cette enquête publique, d'une durée de 33 jours, se déroulera :
du mardi 04 mars 2025 à 08h00 jusqu'au samedi 05 avril 2025 à 12h00

A cet effet, par décision en date du 14 janvier 2025, le Tribunal administratif de Rennes a désigné Madame Claudine LAINÉ-DELLURIER, Commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la Commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Mairie de FORGES DE LANOUEE (site de Lanouée). Horaires : les mardis de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, les mercredis de 8 h à 12 h, les jeudis de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, les vendredis de 8 h à 12 h, les samedis de 8 h à 12 h. Fermeture exceptionnelle de la mairie le mardi 11 mars 2025.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique aux horaires précisés ci-dessus sauf les dimanches et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre.

Le dossier d'enquête concernant le PLU et le réseau d'assainissement des eaux pluviales sera également consultable sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.forgesdelanouee.fr> et celui concernant le réseau d'assainissement des eaux usées sera également consultable sur le site de Ploërmel Communauté à l'adresse : <https://www.ploermelcommunaute.bzh>

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6021>. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6021@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6021> et donc visibles par tous.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront également être rédigées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles disponible à l'accueil de la mairie aux horaires indiqués ci-dessus ou adressées par écrit à la Commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Madame Claudine LAINÉ-DELLURIER, Commissaire Enquêteur - Mairie de FORGES DE LANOUEE (site de Lanouée) – 2 place de la mairie – 56120 FORGES DE LANOUEE.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de FORGES DE LANOUEE (site de Lanouée) pour recueillir les observations et propositions des intéressés les :

MARDI 04 MARS 2025 de 9 H à 12 H
JEUDI 13 MARS 2025 de 14 H à 17 H
MERCREDI 26 MARS 2025 de 9 H à 12 H
SAMEDI 05 AVRIL 2025 de 9 H à 12 H

A l'expiration du délai de l'enquête publique, soit le samedi 05 avril 2025 à 12 h, le registre sera clos et signé par la Commissaire enquêteur. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public sera remis à Monsieur le Maire de Forges de Lanouée et à Monsieur le Président de Ploërmel Communauté. Ces derniers pourront produire leurs observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

La Commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et signera, dans deux documents séparés, ses conclusions motivées, précisant si elles sont favorables ou non l'un concernant le PLU et le réseau d'assainissement des eaux pluviales, l'autre le réseau d'assainissement des eaux usées. La Commissaire Enquêteur transmettra à Monsieur le Maire de Forges de Lanouée et à Monsieur le Président de Ploërmel Communauté, le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, les autorités compétentes pour approuver les projets du plan local d'urbanisme et des études des réseaux d'assainissement eaux pluviales et usées, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commission d'enquête, sont le Conseil municipal de Forges de Lanouée et le Conseil Communautaire de Ploërmel Communauté chacun en ce qui le concerne.

Le rapport et les conclusions de la Commissaire enquêteur seront tenus en mairie, sur les sites internet : <https://www.forgesdelanouee.fr>, <https://www.ploermelcommunaute.bzh> et <https://www.registre-dematerialise.fr/6021> ainsi qu'à la disposition du public pendant un an après approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la personne responsable du projet : Monsieur Jacques BIHOUEE, Mairie de Forges de Lanouée – 2 place de la mairie – 56120 FORGES DE LANOUEE.



Le Maire,
Jacques BIHOUEE